

# Hippodrome de Compiègne : l'audition de Woerth reprend aujourd'hui devant la CJR

V.F. | Publié le 24.10.2013, 08h35 | Mise à jour : 09h48

L'ancien ministre du Budget, [Éric Woerth](#), est sorti jeudi soir vers 20 h 30 de la [Cour de justice de la République \(CJR\)](#), dans le quartier parisien des Invalides, où il avait commencé à être entendu ce matin dans l'affaire de la vente contestée de l'hippodrome de Compiègne en 2010.

«Nous continuerons demain à donner des explications complémentaires (...) In fine la justice constatera que cette affaire méritait sans doute qu'on l'examine, mais pas plus», a affirmé son [avocat](#), Jean-Yves Le Borgne.

Souriant, le député UMP de l'Oise avait salué ce matin les journalistes présents, à son arrivée peu avant 8 h 30. Soupçonné d'avoir bradé l'hippodrome à une société de courses, il est pour l'instant témoin assisté. Il risque toujours d'être mis en examen pour «prise illégale d'intérêts» lors de son audition, qui se poursuivra vendredi.

Toujours dans le cadre de cette affaire, mercredi, le [Snupfen](#), syndicat majoritaire de l'[Office national des forêts \(ONF\)](#), a demandé au ministre du Budget [Bernard Cazeneuve \(PS\)](#) d'[agir en justice](#) pour faire annuler sa vente dite «controversée», réalisée en 2010.

Le 16 mars 2010, alors ministre du Budget, Éric Woerth avait validé par arrêté la vente de gré à gré d'une parcelle de 57 hectares de la forêt de Compiègne, comportant un golf et un hippodrome, à la Société des courses de Compiègne (SCC), moyennant 2,5 millions d'euros. Une décision prise malgré l'opposition de responsables de l'Office national des forêts (ONF) et les réserves du ministère de l'Agriculture.

## Vendu 2,5 millions d'euros... et expertisé à une valeur de 13 millions d'euros

Plusieurs questions se posent sur la légalité de l'opération et son prix. Pour ceux qui contestent la vente, celle-ci irait à l'encontre des textes en vigueur, qui prévoient que les parcelles du domaine forestier de l'Etat ne peuvent être cédées qu'en vertu d'une loi votée au Parlement. L'absence de mise en concurrence est également dénoncée. Quant au prix, il correspond «à l'estimation des domaines», assure Éric Woerth. Mais une expertise versée au dossier ferait apparaître une valeur de 13 millions d'euros avant abattement, selon plusieurs sources. En 2011, un rapport sénatorial avait jugé, lui, que l'évaluation de 2,5 millions reflétait «peu ou prou la valeur réelle de l'hippodrome».

Dans ce dossier, Éric Woerth ne peut être poursuivi que devant la CJR, chargée d'enquêter et de juger les membres du gouvernement pour des actes délictueux ou criminels commis dans l'exercice de leur fonction. Un volet non-ministériel est également instruit au tribunal de grande instance de Paris mais aucune mise en examen n'a été prononcée pour l'instant.